

Statistiques des tarifs pratiqués en salon de coiffure 18 novembre 2014 par Biblond

Que recouvre le prix d'une prestation de coiffure ?

Sur la base des données financières agrégées du secteur (source : Insee – Esane), nous avons étudié la structure des charges d'exploitation de la coiffure afin d'identifier ce qu'englobent les tarifs affichés en magasin.

En moyenne, le prix d'une prestation de coiffure se répartit comme suit :

- Environ 40 % du prix TTC sert à rémunérer la main-d'oeuvre (donc à rétribuer le savoir-faire des artisans) et à payer les cotisations sociales.
- Près d'un dixième du prix est utilisé pour l'acquisition d'outillage, de mobiliers, de produits capillaires, d'eau, d'électricité...
- Les autres charges d'exploitation représentent près d'un quart du prix de vente TTC. Elles incluent en premier lieu le loyer commercial, puis dans une moindre mesure la sous-traitance de certaines tâches (comptabilité notamment), les frais de publicité, les frais d'assurance, les impôts et les taxes.
- Les services de coiffure sont soumis au taux normal de TVA, soit 19,6 % du prix HT. La TVA représente en conséquence 16 % des tarifs affichés en magasin.
- Enfin, un dixième du prix de vente TTC permet aux salons de rentabiliser leur exploitation. Avant de connaître son bénéfice ou ses pertes, un dirigeant devra toutefois déduire de son résultat ses charges financières (nettes des produits), ses charges exceptionnelles (nettes des produits) et, in fine, l'impôt sur ses bénéfices.

À noter que les chiffres ici présentés sont des moyennes recouvrant de fortes disparités entre les salons de coiffure.

Étude réalisée pour le compte du Conseil National des Entreprises de Coiffure (CNEC) Mars 2011

Données de l'Observatoire de la Coiffure

Le montant des fiches :

- Le montant des fiches masculines reste stable (21 euros) pour le 4^e trimestre 2013 et est en recul, à un an d'intervalle, de 0,50 euro.
- Le montant des fiches féminines se contracte très légèrement passant de 48 euros au 3^e trimestre 2013 à 47,50 euros au cours du dernier trimestre 2013

La fréquentation des salons de coiffure :

27 %, c'est le taux de coiffeurs qui déclarent une hausse d'affluence, progressant à trois mois d'intervalle (21 % pendant l'été 2013). 37 % déplorent une baisse (contre 29 % trois mois plus tôt).

Le déficit d'affluence concerne davantage les salons indépendants que ceux qui sont sous enseigne.

L'avis du coiffeur Stéphane Amaru (Biblond janvier 2013) :

« 15 % des salons en France pratiquent un prix inférieur ou égal à 25 euros pour une prestation shampooing/coupe/brushing. 74 % facturent entre 25 et 35 euros la même prestation. Seuls 6 % des salons de coiffure français facturent cette prestation plus de 40 euros. »

